

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

CG Sciences DS.

1080 Bruxelles , le 23 Nov 2018  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

1

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5674

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Unité d'enseignement DECOUVERTE NATURE ET PATRIMOINES  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 164106021C1  
Domaine : 101 Agronomie, ressources sol et eaux, monde animal

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Etienne Gilliard

U-5674

**MINISTERE DE LA CÔMMUNAUTÉ FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT :

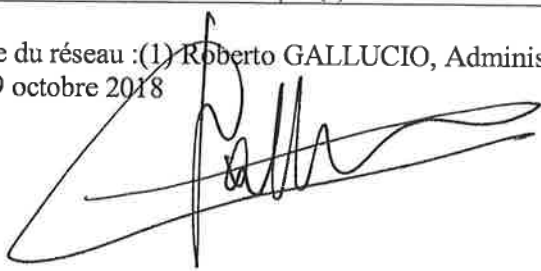
**DÉCOUVERTE NATURE ET PATRIMOINES**

CODE DE L'U.E. (2): <i>164106 U21C1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3):101
---	--------------------------------------

**La présente demande émane du réseau:**

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau : (1) Roberto GALLUCIO, Administrateur délégué  
Date et signature (1) : 9 octobre 2018



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.1 page(1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1page) (1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Découverte nature et patrimoines	CT	B	64	
<b>Part d'autonomie</b>		P	16	
Total des périodes			<b>80</b>	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

**COPIE CONFORME**

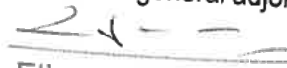
b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :


ACCORD PROVISoire (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 21/11/11 ..... Signature :

Le Directeur général adjoint,

  
Etienne GILLIARD

  
Gérard Legrand  
Inspecteur général

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

**Finalités de l'Unité d'enseignement****FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT****1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de reconnaître et de décrire les éléments naturels et culturels caractéristiques d'une situation donnée ;
- ◆ d'exploiter les possibilités naturelles et culturelles d'une situation donnée dans une perspective d'animation tout public ;
- ◆ de susciter chez toute personne un regard neuf, constructif et responsable sur le patrimoine naturel.

## Capacités préalables requises

### 1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

### 2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

## Acquis d'apprentissage

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*face à une situation courante de la vie professionnelle liée au domaine de la découverte de la nature et des patrimoines,  
en disposant de la documentation adéquate, suivant les instructions du chargé de cours,*

- ◆ d'analyser cette situation ;
- ◆ de concevoir une activité tout public ;
- ◆ de motiver ses choix.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ du degré de précision de l'analyse,
- ◆ du degré de précision de la conception,
- ◆ du niveau de qualité de la motivation.

## Programme

*Face à des situations courantes de la vie professionnelle liée au domaine de la découverte de la nature et des patrimoines,  
en disposant de la documentation adéquate, suivant les instructions du chargé de cours,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'établir une liste des éléments naturels et culturels qui caractérisent les lieux (climat, hydrogéomorphologie couvert végétal, présence animale, secteurs d'activité humaine...);
- ◆ d'appréhender l'origine de ces éléments ;
- ◆ de déterminer en quoi ces éléments révèlent une singularité, donnent une valeur particulière aux lieux ;
- ◆ d'appréhender la notion d'activité tout public ;
- ◆ de déterminer les éléments à mettre en œuvre dans le cadre d'une activité tout public ;
- ◆ d'appréhender les notions d'écologie et de valorisation responsable des situations ;
- ◆ de concevoir des activités tout public.

## **Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.



### **Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UE

Date de dépôt : 9 octobre 2018  
Date d'approbation :

« Découverte nature et patrimoines »

Date d'application :  
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif/provisoire	Code domaine et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
164106021CA	001	Découverte nature et patrimoines			Néant